

## Journée Européenne de vos Droits en Santé 2018

*Plus de 200 établissements de santé mobilisés en Auvergne-Rhône-Alpes pour faire connaître les droits en santé*



A l'occasion de la 8<sup>e</sup> édition de la « Journée européenne de vos droits en santé », plus de 200 manifestations locales sont organisées du 23 au 27 avril par des représentants associatifs et des professionnels de santé sur l'ensemble de la région, essentiellement au sein de structures sanitaires (hôpitaux et cliniques) et médico-sociales (EHPAD, établissements pour personnes en situation de handicap...), afin de sensibiliser les usagers sur leurs droits et de les promouvoir.

A l'appel de France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes, tous types d'animations sont ainsi mises en place pour informer usagers et professionnels sur les « droits en santé » : points d'information, forums d'associations, expositions, projections, conférences-débats.

Parrain de l'événement dans la région, le lyonnais **Maxime THOMAS**, triple médaillé paralympique en tennis de table, soutiendra cette nouvelle édition qui a pour thème « l'accès à la prévention pour tous » et, notamment, le lien entre « activité physique et santé ». Aujourd'hui, l'inactivité physique est l'un des principaux facteurs de risques de maladies. Avoir une activité physique ne signifie pas nécessairement faire du sport ou des exercices sophistiqués de gymnastique : c'est avant tout bouger suffisamment chaque jour.

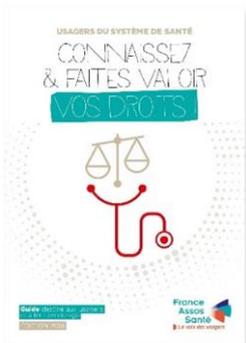
La prévention ne sera pas le seul thème abordé. Il sera également question de l'accès au dossier médical, de la personne de confiance, de la lutte contre la douleur ou encore des directives anticipées.



Autour du 18 avril, date officielle de la « Journée européenne des droits des patients », France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes, comme l'ensemble des délégations régionales de France Assos Santé invitent le public à participer à sa déclinaison française, rebaptisée « Journée européenne de vos droits en santé ».

### **Des droits encore méconnus à (re)découvrir dans le guide « Usagers du système de santé : connaissez et faites valoir vos droits ! »**

Née sous l'impulsion du mouvement de citoyens européens *Active Citizenship Network*, cette journée est l'occasion de faire découvrir au plus grand nombre les « droits en santé ». Promulgués par la Charte européenne des droits des patients en 2002, les droits en santé visent à garantir « le droit à l'accès à un système de protection de la santé qui garantisse à chacun, sur un pied d'égalité, la possibilité de jouir du meilleur état de santé possible », selon l'Organisation Mondiale de la Santé. Or les droits des malades et des usagers du système de santé restent très peu connus de nos concitoyens alors qu'ils nous concernent tous, individuellement et collectivement.



L'appropriation des droits consacrés notamment par la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, par les usagers de ce système ainsi que leur entourage et leurs représentants associatifs, est l'objectif du premier guide édité par France Assos Santé et mis gracieusement à la disposition du public lors des événements organisés dans le cadre de la Journée européenne de vos Droits en Santé 2018.

Retrouvez davantage d'informations concernant la Journée européenne de vos Droits en Santé (JEDS), et notamment le détail des événements organisés dans différentes régions de France, sur : [www.france-assos-sante.org/jeds](http://www.france-assos-sante.org/jeds).

## France Assos Santé (Auvergne-Rhône-Alpes) ? Une voix pour tous !

Née au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la transformation du CISS Auvergne-Rhône-Alpes en délégation régionale de France Assos Santé, France Assos Santé Auvergne-Rhône-Alpes regroupe près de 140 associations et représentations d'associations d'usagers de la santé, plus fortes ensemble pour promouvoir la solidarité et la qualité du système de santé en Auvergne-Rhône-Alpes.

La création de France Assos Santé, à la suite du CISS et du réseau des CISS en région, procède de la mise en œuvre d'une disposition de la loi de santé du 26 janvier 2016 prévoyant la reconnaissance d'une Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé pour porter la voix des usagers. Ayant choisi pour nom d'usage France Assos Santé, elle est l'organisation de référence pour représenter les patients et les usagers du système de santé et défendre leurs intérêts.

**Contact presse :** Magalie Aveline & Fanélie Tersoglio – 04 78 62 24 53  
[maveline@france-assos-sante.org](mailto:maveline@france-assos-sante.org) & [ftersoglio@france-assos-sante.org](mailto:ftersoglio@france-assos-sante.org)